



Carmausin
Ségala

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Convoqué le 11 septembre 2026, le conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire le 17 septembre 2026 à 18h, dans la salle des fêtes de St Benoit de Carmaux, sous la Présidence de Jean-Marc BALARAN.

Étaient présents, les délégués suivants :

Titulaires présents : 48 (jusqu'au point 5.4) et 47 (à partir du point 6.1), (46 (au point 7)

ASTIE Alain, BALARAN Jean-Marc, BARRAU Jean-Louis (pouvoir de NORKOWSKI Patrice), BESOMBES Julien, BONFANTI Djamila, BOUSQUET Jean-Louis, BOUSQUIE Patrick, BOUYSSIE François (pouvoir de RATABOUL Gisèle à partir du point 6.1), BRANDLI BARBANCE Simon, CALMELS Thierry, CARIVENC Julien, CAUSSANEL Francis (pouvoir de CALVIGNAC Lionel), CINTAS Jean-Marc, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DEDIEU Karine, DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, FOULCHE Thierry, GALAN Elisabeth (pouvoir de RUIZ Laurent), GARCIA Patrick, GRIMAUD Hélène, HAMON Christian, ICHARD Xavier, KOWALIK Jean-François, KULIFAJ TESSON Mylène (pouvoir de BORIES Anne-Marie), LOPES Delphine, MAFFRE Alain, MALATERRE Guy, MALIET Thierry, MANUEL Christian, MASSOL Corinne, MERCIER Roland, MIELVAQUE Julie, MUNOZ Sonia, PUECH Christian, RATABOUL Gisèle (jusqu'au point 5.4), RECOULES Vincent, REDO Aline (pouvoir de SIBRA Jean-Michel), ROUTHE Jean-Paul, SAN ANDRES Thierry, SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre, SODRICH Thierry, TAGLIAFERRI Rosanne, TESSON Régis, TOURSEL Denis.

Suppléant présent avec voix délibérative : 1

CAYRE Chantal (représente SENGES Jean-Marc)

Titulaires excusés : 11 (jusqu'au point 5.4) et 12 (à partir du point 6.1), 13 (au point 7)

ANDRIEU Gwenaël, BORIES Anne-Marie (pouvoir à KULIFAJ TESSON Mylène), CALVIGNAC Lionel (pouvoir à CAUSSANEL Francis), ESCOUTES Jean-Marc, GRANIER Marie, NORKOWSKI Patrice (pouvoir à BARRAU Jean-Louis), RATABOUL Gisèle (à partir du point 6.1, pouvoir à BOUYSSIE François), RUIZ Laurent (pouvoir à GALAN Elisabeth), SENAUX OCHOA Stéphanie (ne prend pas part au vote du point 7 – intéressée par l'affaire), SENGES Jean-Marc (représenté), SIBRA Jean-Michel (pouvoir à REDO Aline), VALIERE Jean, VEDEL Adeline.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

COURVEILLE Martine

NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 30			
Titulaires en exercice	59	Suppléant avec voix	1
Titulaires présents	46	Voix délibératives	53
Délégués avec pouvoir	6	Membres présents	47

DELIBERATION N° 2026/09/17-7 :**DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT (CDAD)**

Le CDAD organise 2 permanences d'une demi-journée par mois (sur rendez-vous) au sein l'espace France Services depuis juillet 2022. (Maison de la citoyenneté auparavant).

Ces permanences permettent d'apporter des informations juridiques gratuites et confidentielles pour l'ensemble de la population du territoire.

En 2025, 113 personnes ont été conseillées contre 79 en 2024 soit une augmentation de 43 %. Le nombre de permanences est passé de 22 en 2024 à 34 en 2025 en raison de la demande et de la difficulté pour les usagers de se déplacer à Albi.

Les matières les plus abordées sont les droits de :

- La famille,
- Des personnes et patrimonial,
- Du logement,
- La consommation,
- Autres

Des actions de prévention ont également été menées :

- Au collège Victor Hugo, sensibilisation à la justice des mineurs et à l'organisation de la justice (classes de 4^{ème}),
- Au lycée Jean Jaurès / Aucouturier, atelier de prévention des violences intra familiales (classes de 2^{nde}),
- Au cinéma Clap Ciné, projection du film « Un Monde » suivi d'un débat avec le président du tribunal et la psychologue de l'association judiciaire du Tarn (classes de 4^{ème} des collèges Victor Hugo et Augustin Malroux).

Pour l'année 2026, l'association sollicite, comme les années passées, une subvention de 1 100€.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'attribution de la subvention telle que présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré le 17 septembre 2026.

**Le Président,
Jean-Marc BALARAN**



**Le secrétaire de séance,
Martine COURVEILLE**



Acte certifié exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le
- de sa publication le